

REUNION DE QUARTIER DOELAN 19 OCTOBRE 2024

INTRODUCTION:

Mme MARECHAL, M. ROSSIGNOL, Mme LE MOIGNE, M. PERON, M. BADOC, Mme TEPER sont présents.

Mme MARECHAL, première adjointe, excuse l'absence de M. Le Maire et de M. GUYOMAR et introduit la réunion en rappelant aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques : chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Mme MARECHAL rappelle les règles de ce temps d'échange : pas de questions d'ordre personnel et du respect dans les échanges entre les participants et vis-à-vis des élus.

Denise LE MOIGNE déléguée à la démocratie locale et à la citoyenneté est responsable de l'organisation et du suivi des réunions de quartier. Elle est accompagnée dans cette mission par Cécile TEPER, habitante à Doëlan chargée de la culture bretonne.

Ces élus doivent assurer le suivi des questions posées pour qu'elles soient traitées et qu'une information à leur sujet soit donnée lors de la réunion suivante.

Ainsi, la première partie de la réunion permet de revenir sur les actions menées à la suite des questions posées au cours de la réunion publique précédente en octobre 2023.

Mme LE MOIGNE reprend, point par point, les questionnements et informe des actions mises en œuvre pour y répondre.

Suivi des actions entreprises au regard des questions posées en 2023 :

QUESTIONS POSEES EN 2023	REPONSES APPORTEES
Interco interpellée vis-à-vis des poubelles à Halbars A Kerrine : 100m de plus à parcourir pour les	Cela relève de QC- la difficulté est de trouver un autre endroit en proximité sans nouvelles nuisances David ROSSIGNOL va se déplacer pour trouver une solution; sa crainte: qu'elles soient installées
personnes qui ne peuvent y aller qu'à pied, cela fait trop loin	ailleurs- il ira avant l'intervention de QC pour évaluer la situation – c'est suivi.
Impasse du matelot avec des escaliers dans les arbres M Riquier : c'est la même chose à La Grange – il y a une volonté manifeste de laisser la végétation pousser	David ROSSIGNOL indique le problème a été réglé. Il précise qu'une procédure a été activité afin de contraindre les propriétaires qui ne respectent pas la règle à tailler leurs haies.
Tronçon de route Langlazig/Doëlan les 300-400 1ers mètres communaux (au niveau du chaucidou) oblige de dire aux enfants d'aller sur le trottoir car la route est très détériorée, est-il prévu un budget ? Y a-t-il un projet de piste cyclable dans ce secteur ?	David ROSSIGNOL évoque l'amélioration du chaucidou qui n'est plus visible et explique que la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux et la réfection de la chaussée devront d'abord être réalisés (travaux prévus prochainement) Il explique ensuite que le chaucidou sera prolongé lorsque la route sera refaite par le département. David ROSSIGNOL rappelle la définition du chaucidou (contraction de chaussées à circulation douce, soit des routes composées d'une voie centrale pour les véhicules motorisés et de deux bandes latérales pour les piétons et cyclistes.) Il souligne qu'il s'agit d'un moyen intéressant de favoriser les déplacements doux lorsque la voie ne permet pas de créer une piste cyclable et précisant que ce type de voie est réservé à de faibles fréquentations.
M Dronnou: il a un souci avec les remorques de bateaux l'été garées devant chez lui 6h. il s'est fait agresser, en allant les voir. Elles sont garées devant les 2 premières maisons et parfois il y a 3 remorques dans le virage. Pourquoi ne pas mettre un panneau?	Yannick PERON évoque la mise en place d'une bande jaune pour éviter les stationnements gênants.
Il y a un aménagement au niveau du pont : les gens reprennent de la vitesse et ne s'arrêtent plus du fait de la priorité.	

Jeanine: sur le parking remorques: il y aussi des camions et des campings cars.	
Stationnement	Stationnement lié à la navette de Groix : pour trouver une solution il faudrait qu'un propriétaire accepte de louer ou vendre du terrain mais cela ne s'est pas fait pour l'instant. A ce jour, ce problème est toujours présent. D'une manière générale David ROSSIGNOL informe des difficultés à trouver des solutions pour créer un parking avec des appuis vélo. Il évoque une situation de blocage concernant un terrain prévu pour cet usage.
Entretien des rosiers	David ROSSIGNOL indique que la ville a bien nettoyé mais qu'une partie appartient aux phares et balises (services de l'Etat).

<u>Présentation des projets en cours ou à venir</u>

David ROSSIGNOL informe de l'enfouissement des réseaux à venir (jusqu'au pont Du) et d'une reprise de voirie à venir route de Kergariou

M. ROSSIGNOL évoque le montant des travaux pour enfouir les réseaux (900 000€) à l'exception des réseaux télécom, Orange ne souhaitant pas participer à cet enfouissement.

David ROSSIGNOL informe que les travaux constitueront une période difficile pour les habitants et espère que les services du département programmeront rapidement la reprise de la voirie à la suite des enfouissements.

Modernisation de l'éclairage public :

David ROSSIGNOL évoque le passage de l'ensemble des éclairages publics en LED à compter de février 2025 dans le cadre d'un partenariat avec le SDEF.

Il informe également d'un souhait de réduire les zones d'éclairage en précisant que ce travail se fera en concertations avec les habitants et certainement pas de manière autoritaire.

Information concernant le déploiement de la fibre :

Les élus informent du déploiement en cours de la fibre en aérien (sauf si l'enfouissement a déjà été réalisé). David ROSSIGNOL indique que la ville doit être informé de la nécessité d'installation de poteaux pour éviter leur multiplication.

Travaux de couverture sur la chapelle Sainte Anne :

David ROSSIGNOL informe que l'Intervention est prévue dans les prochains jours pour 4 à 6 semaines de travaux.

Mur de TOUL STRIZ:

M. Joel LE THOER explique que la ville de Clohars-Carnoët a sollicité Quimperlé communauté pour obtenir une subvention afin de remettre en état le mur de TOUL STRIZ, un ancien séchoir à goémon. Les premières estimations de l'opération s'élevaient à 50 000€ mais des devis sont en cours. La fondation du patrimoine pourrait également subventionner ces travaux.

Capitainerie:

Yannick PERON explique que le projet est au départ lié à une demande de la SNSM de bénéficier de locaux plus adapté à leur activité. Il ajoute que la capitainerie n'est également plus adaptée aux besoins du port. Cette opération permettrait donc à la fois de répondre à la demande de la SNSM et de bénéficier au port de Doëlan.

Yannick PERON rappelle les objectifs du projet et notamment l'obtention du label « Port propre » et l'amélioration des conditions d'accueil sur le port tant pour les plaisanciers que les professionnels.

Les travaux pourraient commencer d'ici la fin de l'année pour environ 9 mois. Ils seraient organisés en 2 temps avec dans un premier temps la nouvelle capitainerie, puis la réfection du local actuel qui serait mis à la disposition de la SNSM.

Questions posées au cours de la réunion publique du 19 octobre 2024

QUESTIONS POSEES EN 2024	REPONSES APPORTEES
Question sur l'avancée du projet JACLIN :	Les élus informent qu'un recours est en cours, dans un premier temps sur la forme.
	En effet ce recours a été jugé irrecevable sur la forme en première instance. Le jugement en appel doit se prononcer prochainement. En cas de confirmation de la décision de première instance, le recours sera rejeté et le projet pourra débuter.
	Dans le cas contraire un recours en cassation sera encore possible.
	Enfin, si le recours était jugé recevable, une procédure sur le fond serait engagée.
	Les élus informent de la volonté de M. JACLIN de poursuivre le projet malgré le recours contentieux.
Question sur un arbre qui tombe chez Mme VONNIER à Stervinou (2 troncs sur le domaine public)	David ROSSIGNOL indique qu'il ira voir sur place.

M. LE GUELLEC interroge sur la liberté de circulation sur les chemins cadastrés avec servitudes : Porsac'h (GR34).

Depuis 20 ans des propriétaires indélicats ont installé une pancarte qui interdit le passage, or il s'agit d'un chemin qui comprend une servitude de passage cadastrée.

Comment se fait-il que les panneaux n'aient pas été installés malgré les engagements du Maire ?

Une rencontre a été organisée avec M. Le Maire, Denez DUIGOU et M. LE GUELLEC en janvier 2024.

David ROSSIGNOL informe qu'un rendez-vous est fixé dès lundi 21 octobre à 9h et précise que le panneau sera installé.

Mme LE FLOC'H demande qu'un panneau soit installé rue de la fontaine (maison rose) « en raison des houles attention à la dangerosité ».

David ROSSIGNOL indique ne pas être forcément favorable à la multiplication des panneaux qui dégradent le paysage et ne peuvent pas être installés partout sur le sentier côtier.

Anne Maréchal précise : il y a des logos qui expliquent cette dangerosité tout au long du GR34.

Mme DEDOURGE évoque un problème avec un lampadaire près du restaurant « la bernique ».

L'état d'usure de la voirie est également évoqué.

David ROSSIGNOL répond que les éclairages publics seront changés prochainement. Il explique que celui qui est en panne n'a donc pas été changé mais le sera prochainement, dans l'attente de l'installation des éclairages neufs.

David ROSSIGNOL souligne qu'un petit élagage est également prévu au niveau des lampadaires.

Enfin il informe que pour la route, le département sera sollicité pour une reprise au niveau du bar restaurant.

M. LE DU demande où se trouve le panneau de fin d'agglomération sur la route de Porsac'h?

David ROSSIGNOL répond qu'il va faire le lien avec les services techniques pour remettre le panneau.

Il profite de cette question pour évoquer le fait que la ville se fait régulièrement voler des panneaux.

Madame VENEAU indique que malgré les 2 chicanes les gens roulent encore trop vite à Kervenou Doëlan. Il faudrait que les gens respectent les panneaux installés.

David ROSSIGNOL explique que c'est un vrai problème mais que c'est malheureusement partout pareil. L'élu confirme que les chicanes provisoires vont être pérennisée.

Mme RABUTEAU informe avoir été vivement interpelée au sujet du projet de Gauguin l'Atelier du Pouldu. Les opposants au projet lui ont affirmé que la ville de comptait pas de centre aéré et qu'il n'y avait pas de bus pour transporter les enfants à Moëlan.

Les élus répondent que la compétence concernant les centres aérés relève de Quimperlé Communauté. Ils précisent qu'un centre aéré est proposé pour les enfants de la commune à Moëlan avec un système de transport pour permettre aux familles d'utiliser ce service. (4 accueils de loisir sans hébergement sont proposés par Quimperlé communauté sur les

communes de Tréméven, Moëlan, Scaër et Bannalec). Les élus précisent enfin que, contrairement à ce qui est dit par certaines personnes, la création du centre d'interprétation ne se fait pas au détriment d'autres services ou prestations (voirie, rénovation de bâtiments, transitions écologiques...). Mme GREVELEC demande si la commune peut La commune ne peut pas préempter sans projet déjà défini et la question de la volonté de vendre des acquérir des terrains qui rejoignent le bois d'amour et Kervec / Intérêt pour relier le bourg propriétaires se pose de toute façon. et Doëlan. Doëlan Clohars Environnement (DCE) est prêt à travailler sur le sujet avec la commune. Philippe CAUDRON (Amis de la chapelle) est très David ROSSIGNIL se rendra sur place pour la branche. heureux des travaux de couverture à venir mais Anne MARECHAL évoque un échange à organiser pour évoque également un problème d'étanchéité le sujet des vitraux. Elle indique que les services se des vitraux et une grosse branche en équilibre rendront sur place pour analyser la problématique des sur le fond de la parcelle. vitraux. M. BONSARD : Parking à Doëlan. Est Evoquée Anne MARECHAL et Yannick PERON expliquent que la collectivité ne dispose pas de foncier malgré des une insuffisance de parkings notamment en été et plus encore si la liaison bateau avec Groix recherches. reprend comme cela est souhaité. Inquiétude exprimée sur le chemin qui va au Questionnement sur le droit de préemption auquel les élus répondent que cette procédure n'est possible que moulin de Kerlagat (le propriétaire indique que les gens prennent un chemin privé). si un projet déjà avancé existe. Comment préserver ce chemin? David ROSSIGNOL indique que la commune suit L'état du Pont Dû, qui présente des fissures est évoqué. l'évolution des fissures et plus globalement de l'état du pont. Un cabinet d'étude a été missionné sur le sujet. Par ailleurs l'évolution des fissures (des témoins ont été posés) n'est pas inquiétante pour le moment. David ROSSIGNOL explique que les services vont La question sur le possible entretien de la friche capitaine COOK et la sécurisation de la toiture de questionner l'établissement foncier de France (EPF) et I'« Ancienne maison Larzul » évaluer sur place les désordres et éventuels travaux d'entretien nécessaires en lien avec ce partenaire. Mme BROUSSE: Question sur l'entretien des David ROSSIGNOL acquiesce sur le fait que les massifs parterres à l'entrée du lotissement (2 terrains à l'entrée sont à reprendre. Le nécessaire sera fait. non construit au milieu restent en friche). Pour ce qui est des terrains non construits l'élu indique qu'un courrier sera transmis pour demander un entretien des parcelles.

Jean Jacques HERVE : Pourquoi y a-t-il un Il s'agit d'un terrain privé sans droit de passage panneau « propriété privée » et une barrière sur un passage menant à la carrière (à proximité de chez M. le Maire). Les élus rappellent que l'éclairage public sera changé en 2025. Eclairage remis au niveau d'Halbars : Mais quels horaires d'éclairage ? Ces éclairages passeront-David ROSSIGNOL explique que les horaires sont calés ils en LED? sur les départs des bus des enfants. Trois personnes indiquent souhaiter des plages Horaire : 6h30 le matin, extinction avec la luminosité. avec plus d'éclairage. Le soir s'allume avec la baisse de luminosité et s'éteint à 20h15 sauf lors pour des commerces 22h30 et dans les ports. Mme DEDOURGE: proposition d'un champ pour David ROSSIGNEL se rendra sur place pour étudier la mettre les remorques près de Keruster sur un faisabilité. terrain privé pour un parking saisonnier. Parking de Kercorn : quand sera-t-il fait ? Un panneau à la roche percée indique que les Yannick PERON explique qu'il s'agit probablement de moteurs sont interdits qu'en est-il? l'interdiction dans la zone de baignade. Il se rendra sur place pour répondre à la question. Mme LE FLOC'H: Quelle est la réglementation Sans préjudice de dispositions législatives règlementaires plus restrictives, un arrêté préfectoral de la circulation des chevaux? du 19 janvier 2018 règlemente l'accès des chiens et des chevaux aux plages du Finistère. Dorénavant, l'interdiction d'accès est limitée à la période courant du 1er juin au 30 septembre de chaque année.